LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Bulletin

d'information officiel de la LASEP

INDEX BIO 1

- LASEP
- CALENDRIER SPORTIF 2024/2025
- EXTRAIT DU RAPPORT CA : 06.07.2024
- INFORMATIONS ET RAPPELS RELATIFS À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025
- RÉUNION D'INFORMATIONS POUR LES NOUVEAUX DIRIGEANTS
- VISIOCONFÉRENCE - STATUTS ET RECUEIL DES RÈGLEMENTS LASEP
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
- FORMATIONS
- 19e YOUNG WALKERS' DAY
- 38e CROSS NATIONAL DE LA LASEP
- INSCRIPTIONS - MANIFESTATIONS SPORTIVES
- ÉCHO DE LA PRESSE & PHOTOS

De Sporty, de Conseil d'Administration an d'Sekretariat vun der LASEP wënschen eng gutt Schoulrentrée 2024-2025

Paraît 10 fois par année scolaire – Imprimé par SNE–Éditions s.à r.l.
Date de parution : 13 septembre 2024

LASEP a.s.b.l.

Ligue des associations sportives
de l'enseignement fondamental
fondée en 1964

▶ ADRESSE :

Maison des Sports
3 Route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

tél. : (+352) 48 55 70 / (+352) 691 48 55 70
(Nicole Kuhn-Di Centa)

info@lasep.lu
www.lasep.lu

▶ COMPTE BANCAIRE

BIC : CCRALULL
IBAN : LU10 0099 7800 0056 0284

▶ CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Présidente :
Nicole Kuhn-Di Centa

Vice-Président :
Marcel Rath

Vice-Président :
Steve Kimmel

Secrétaire Général :
Lis Bausch

Trésorier Général :
Romain Weis

Administrateurs :
Clara Dos Reis, Emelie Draut, Steve Gierenz, Honoré Gregorius, Maximilien Lehnen, Steve Marx, Jutta Meyer, Carole Resslinger, Claude Scheidweiler, Carole Stoos

Consultants :
Björn Poels, Norma Zambon

▶ COMMISSION DES FINANCES (CF)

Responsable :
Steve Kimmel

Membres :
Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos

▶ COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE (CTS)

Responsables :
Steve Marx

Athlétisme :
Yannick Frantz, Roger Klein, Danielle Lorang

Butzen :
Célia Pinto, Tania Valle

Gymnastique :
Olena Malyarova

Jeux de balle :
Manuela Balestra

Ringen und Raufen :
Norbert Schmit

Natation :
Carlo Bintener

Innovations :
Marco Pires

Rückschlagspiele :
Jeff Kirsch

▶ SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF - ÉLABORATION BIO

Contenu administratif :
Lis Bausch (Secrétaire Général)

Contenu technique :
Steve Marx (Responsable CTS)

Layout BIO LASEP :
Ralf Heiler (Assistant de la Présidente - Coordinateur Général)
✉ info@lasep.lu / tél. : (+352) 48 55 70

Wie mécht wat?

Les responsabilités au sein de la LASEP

›› **Présidence :**
Finances, décharges, séances hebdomadaires, décomptes, formations, ressources humaines

Mme Nicole KUHN-DI CENTA
(Présidente)
✉ nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu, (+352) 691 48 55 70

M. Steve KIMMEL
(2e Vice-Président et Responsable de la Commission des Finances)
✉ steve.kimmel@lasep.lu, (+352) 691 58 77 76

›› **Trésorerie Générale :**
Paiements, décomptes, paiements licences

M. Romain WEIS
(Trésorier Général)
✉ romain.weis@lasep.lu, (+352) 48 55 70

›› **Commission Technique et Sportive (CTS) :**
Manifestations sportives, inscriptions, formations, gestion du matériel, coordination logistique, BIO

M. Steve MARX
(Responsable CTS)
✉ steve.marx@lasep.lu, (+352) 691 61 73 94

›› **Secrétariat administratif :**
Clubee, licences, BIO, coordination administrative

Mme Lis BAUSCH
(Secrétaire Général)
✉ lis.bausch@lasep.lu, (+352) 48 55 70

M. Ralf HEILER
(Assistant de la Présidente - Coordinateur Général)
✉ ralf.heiler@lasep.lu, (+352) 48 55 70

Calendrier sportif 2024/2025

17.10.2024	Jeudi	**19e YOUNG WALKERS' DAY à Hosingen**	Cycles 1-4
22.10.2024	Mardi	**38e CROSS NATIONAL à Diekirch ***	Cycles 1-4
Congé de la Toussaint *26/10/2024 - 03/11/2024*			
12.11.2024	Mardi	**34e FÊTE DE TENNIS DE TABLE * & PROMO à Mersch**	Cycles 3-4
21.11.2024	Jeudi	**BUTZENDAG à Wilwerwiltz**	Cycles 1-2
26.11.2024	Mardi	**BUTZENDAG à Berbourg**	Cycles 1-2
28.11.2024	Jeudi	**BUTZENDAG à Sanem**	Cycles 1-2
10.12.2024	Mardi	**PROMOTION ARTS MARTIAUX à Strassen**	Cycles 1-2
17.12.2024	Mardi	**NEW GAMES à la Coque**	Cycles 3-4
Vacances de Noël *21/12/2024 – 05/01/2025*			
14.01.2025	Mardi	**5e FUN-ATHLETICS à la Coque ***	Cycles 3-4
11.02.2025	Mardi	**PROMOTION à Strassen**	Cycles 1-4
Congé de Carnaval *15/02/2025 – 23/02/2025*			
Mois de mars		**« 1000 KM SCHWAMMEN »**	Cycles 1-4
06.03.2025	Jeudi	**33e FÊTE DE HANDBALL à Esch/Alzette ***	Cycles 3-4
18.03.2025	Mardi	**18e MINIBUTZEN & BUTZEN à la Coque**	Cycles 1-2
Vacances de Pâques *05/04/2025 - 20/04/2025*			
29.04.2025	Jeudi	**BREVET SPORTIF LASEP et BREVET SPORTIF NATIONAL à la Coque**	Cycles 3-4
08.05.2025	Jeudi	**SPILLCROSS à Diekirch**	Cycles 1-4
15.05.2025	Jeudi	**PROMOTION RUGBY & HOCKEY à Cessange**	Cycles 2-4
20.05.2025	Mardi	**STRONG KIDS RUN au Ellergronn**	Cycles 1-4
Congé de la Pentecôte *24/05/2025 - 01/06/2025*			
10.06.2025	Mardi	**35e FÊTE DE FOOTBALL à Cessange ***	Cycles 3-4
19.06.2025	Jeudi	**OLYMPIAD MAM SPORTY à la Coque**	Cycles 1-4
04.07.2025	Vendredi	**JOURNÉE DES DIRIGEANTS à Mertzig**	

* Manifestations sportives à caractère compétitif

Annulation d'une manifestation sportive

Une manifestation sportive de la LASEP peut être annulée le jour même de la manifestation pour cause d'intempéries ou pour d'autres raisons non prévisibles. L'annulation est communiquée aux secrétaires et aux dirigeants responsables avant 10h00 -> message via SMS.

Extrait de rapport de la réunion CA de la LASEP du samedi, 06 juillet 2024 à Strassen

Présences :

Nom, fonction	Droit de vote	Présence	**Nom, fonction**	Droit de vote	Présence
Kuhn-Di Centa Nicole, Présidente	Oui	X	Lehnen Maximilien, membre	Oui	exc.
Rath Marcel, 1er Vice-Président	Oui	X	Marx Steve, responsable CTS	Oui	X
Kimmel Steve, 2ème Vice-Président	Oui	X	Meyer Jutta, membre	Oui	X
Bausch Lis, Secrétaire Général	Oui	X	Resslinger Carole, membre	Oui	X
Weis Romain, Trésorier Général	Oui	X	Scheidweiler Claude, membre	Oui	X
Dos Reis Clara, membre	Oui	X	Stoos Carole, membre	Oui	exc.
Draut Emelie, membre coopté	Oui	exc.	Poels Björn, consultant	Non	
Gierenz Steve, membre	Oui	exc.	Zambon Norma, consultante	Non	
Gregorius Honoré, membre	Oui	exc.	invité : Heiler Ralf, Coordinateur Général	Non	X

	Mot de bienvenue de la Présidente
	Madame Nicole Kuhn-Di Centa salue les membres du CA pour la neuvième réunion de l'année scolaire 2023-2024, la sixième pour 2024. Elle souhaite la bienvenue au Président de la FLMP, Monsieur Romain Buschmann, et à la responsable des Schlënnerflitzer Houschent, Madame Louise Urhausen.
	Vérification du Quorum
	Il est arrêté que le quorum est atteint.
	1. Présentation Young Walkers' Day (17.10.2024) – invités : Président FLMP et responsable Schlënnerflitzer Houschent
Young Walkers' Day	Départ du Young Walkers' Day : site de l'école **Parc Hosingen** (pas de randonnée FLMP, seulememt enfants LASEP) → 1 chemin de **3km** et 1 chemin de **6km** – forêt, pas de route, arrêt et départ bus sécurisés → vote CA : unanime La **FLMP** dispose d'une **autorisation** globale qui vaut réservation environnement (donc pas de demande d'autorisation LASEP). Madame Urhausen contactera le **garde forestier** (chasse ?). Madame Urhausen s'occupe de la **réservation du parking bus et des toilettes**. La FLMP donne une « **Schnupperkaart** » et un **diplôme** à chaque enfant (Monsieur Steve Marx communiquera à Monsieur Romain Buschmann la liste des participants 1 semaine avant la manifestation.) → La FLMP fera parvenir à la LASEP un devis pour le coût des diplômes → la CF décidera du partage des frais

	La **LASEP** achète **les pommes et les bananes** pour les participants. La LASEP s'occupe de la **signalisation** des deux chemins. LA LASEP organise les dispositifs de **premiers secours**.
IVV-Olympiad – Kids Olympiad	La **IVV-Olympiad**, organisée par la FLMP, aura lieu du 16 au 19 juin 2027 à la Coque. Le jeudi 17 juin 27 il y aura une Kids Olympiad (C1-C4) qui sera organisée en collaboration avec la LASEP. → vote CA : unanime → à prévoir 2-3 réunions pour préparer l'Olympiade
	2. Communications de la Présidente
projets LASEP – FLJudo	Réunion projets LASEP – FLJudo 04.07.2024 (Nicole, Ralf, Président FLJudo & Wolfgang) → Feedback « **Ninja Activities** » → à poursuivre (à voir rémunération entraîneurs) → « **Save Fall** » : début octobre 2024 → « **Erasmus gegen Mobbing** » : planning → 11-13 février 2025 (mardi et jeudi après-midi 150 enfants LASEP) + VIP-Dinner - Ministères ? (frais transport bus – devra être à charge du projet Erasmus)
Feedback Olympiad mam Sporty	**Feedback de la secrétaire de l'AS Beaufort**, courriel du 02 juillet 2024 : très positif (verschidden Atelieren an zwee gedeelt) remarque : un entraîneur FLJudo mâchait du **chewing-gum** (atelier Ringen & Raufen) → rappel directives ateliers pour les prochaines manifestations → réponse Steve Marx **Coût réel** de l'Olympiad mam Sporty 2024 : +/- 26.000 Euros (758 enfants/30 AS) (factures bus, dirigeants, auxiliaires, KiddyEvent)
planification manifestations LASEP 2024-2025 → réservations	**Réservations** pour les manifestations sportives 2024-2025 : → **Darts** : à réserver 2 halls sportifs à Strassen (matériel KiddyEvent ? → devis, sinon commander → devis) → nouvelles demandes **Minibutzen&Butzen(?) + Olympiad** : Parvis Arena Coque + Entrée 2 + Terrasses (Danz, Leg&Go), Dojo Coque + Arcades Coques àpd 10h00 → + demande **Olympiad** → Fonds Kirchberg : Alentours Coque (pelouse – Slackline) → nouvelle demande **Strong Kids Run** → ANF → quid 2 responsables **Arts Martiaux & New Games** ? (délai 15 juillet 2024) → Norbert ? Marco ?
→ KiddyEvent	23.09.2024 –10h00 : **réunion LASEP – KiddyEvent** → planification manifestations LASEP 2024-2025 → Co-responsable pour le volet technique/manifestations : Madame Sheila Koenigs (KiddyEvent) → + réunion 1 mois avant chaque manifestation impliquant KiddyEvent (KiddyEvent : 6 personnes pour montage-démontage)
→ fédérations	à prévoir **2 réunions en octobre 2024 LASEP – fédérations** qui participent aux manifestations LASEP

Statuts	**Modifications des statuts** – loi du 07 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations → **membres CA : 15 → 13** à partir des élections 2026 → Vote CA : unanime
	3. Informations du secrétariat
	Joyeux anniversaire Ralf !
Sorties manifestations LASEP	AS qui n'ont pas participé à **au moins 2 manifestations LASEP** → 1 AS (Steinfort) : toujours pas de réponse → la direction EF et le ministère seront avertis
Formulaire d'inscription standardisé 2024-2025	Le **formulaire d'inscription standardisé** sera **digitalisé** (Ralf & Lis) → à modifier espace pour spécifier le groupe LASEP (selon cycle, école, maison relais, classe ou autre) si besoin de plus d'explications (horaire ou autre), le secrétaire de l'AS pourra ajouter une fiche supplémentaire
Feedback Journée des Dirigeants	Journée des Dirigeants 2024 : **feedbacks très positifs** → CaféTree & Candy bar : à refaire → ateliers sportifs : succès Le CA remercie la commune de Lintgen et l'AS Lintgen avec son secrétaire, Monsieur Steve Kimmel, pour l'excellente organisation. La commune de Lintgen prend en charge une partie des frais – Journée des Dirigeants. Le CA remercie la commune pour ce geste financier.
	4. Approbation du rapport de la réunion CA du 25.06.2024 (approuvé par courriel le 02.07.2024)
	Le rapport de la réunion CA du 25 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité par courriel le 02 juillet 2024 et publié en ligne à la même date.
	5. Modifications Recueil des Règlements
	Monsieur Steve Marx présente les modifications proposées par la CTS. → vote CA : unanime **« Schwammfest » :** - Le responsable natation (Carlo Bintener) avait proposé qu'une personne habilitée certifie auparavant que les enfants savent nager 100 mètres. → vote CA : contre (unanime) → La LASEP se réserve le droit de tester la capacité de nageur confirmé sur place. - Le responsable natation (Carlo Bintener) avait proposé de maintenir les courses individuelles et de rajouter un relais freestyle/nage libre (AS contre AS). → CA : risque que certains enfants participent à une seule course de 25 mètres → pas de courses individuelles, mais plusieurs relais (compétitifs et freestyle/nage libre ; catégories débutants, scolaires, minimes) → compétitif : 2 catégories (v. Tennis de Table), équipes de 4(-5) enfants (1 de chaque sexe au moins) → freestyle : constitution des équipes sur place pour faire participer le plus d'enfants possible (panachage des AS) → vote CA : accord de principe (unanime) → Monsieur Steve Marx formulera le texte jusqu'au 09 juillet 2024 → 10 juillet 2024 : BEX + responsable natation (Carlo Bintener) → Madame Lis Bausch transmettra le texte au CA pour vote le 11 juillet 2024

	6. Divers
Merci CA	La Présidente **remercie le CA** pour le travail constructif tout au long de l'année scolaire 2023-2024.
Merci Claude Scheidweiler	Le CA **remercie vivement Monsieur Claude Scheidweiler** pour son engagement en tant que responsable CTS pendant l'année scolaire 2023-2024.
Prochaine réunion CA	Le **CA** se réunira le **lundi 30 septembre 2024** à 18h00 dans la salle 1 de la Maison des Sports à Strassen.

Lis Bausch
Secrétaire Général

L'esprit « MULTI-SPORTS »

Vu l'importance pour les enfants de faire connaissance avec une multitude de disciplines sportives, il est une fois de plus insisté sur le fait que la LASEP poursuit la philosophie **« MULTI-SPORTS »**.

Il est souligné qu'une séparation des sexes ne correspond ni à l'esprit intégrant de la LASEP ni à l'article 4 de la loi scolaire du 06 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui stipule que l'enseignement est commun aux filles et aux garçons. Une séparation systématique des sexes lors de l'inscription à la LASEP et pendant les séances d'entraînement hebdomadaires est donc inadmissible.

Le Conseil d'Administration invite tous les dirigeants et responsables des AS à utiliser le nom « LASEP » pour toute activité LASEP et à informer les enfants qu'ils sont des licenciés LASEP.

Guide pour les dirigeants LASEP

(version du 19/03/2024)

Le Guide contient toutes les informations importantes et est la référence du dirigeant pour la bonne exécution de sa mission.

La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP sous la rubrique

« formulaires - documents ».

Des versions imprimées peuvent être envoyées sur simple demande au Secrétariat de la LASEP.

Le Vademecum LASEP

(version du 19/03/2024)

Le Vademecum est le complément du Guide. La version actuelle est téléchargeable sur le site de la LASEP sous la rubrique

« formulaires - documents ».

Des versions imprimées peuvent être envoyées sur simple demande au Secrétariat de la LASEP.

BIO - Bulletin d'Information Officiel de la LASEP

D'ganzt Joer iwwer ëmmer gutt informéiert!
An der Pabeierversioun oder online.

QR-Code mam direkte Link op de BIO:

Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

Les AS sont invitées à respecter **le principe 8 - 12 - 15** :

- C1-précoce : une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +2. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 11 enfants, une troisième à partir de 19 enfants, ...
- Cycle 1 (préscolaire) : une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +4. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 17 enfants, une troisième à partir de 29 enfants, ...
- Cycles 2 à 4 : une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +7. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 23 enfants, une troisième à partir de 38 enfants, ...

En cas d'encadrement d'enfants à besoins éducatifs spécifiques, la CF peut adapter le nombre de séances hebdomadaires accordées.

Encadrement lors des manifestations sportives LASEP

Depuis l'année scolaire 2023-2024, l'encadrement lors de manifestations sportives se fait **en principe** suivant la **philosophie 8-12-15 de la LASEP** (cf. Guide pour les dirigeants LASEP et Vademecum LASEP).

Le cas échéant, des précisions seront communiquées lors de la publication des différentes manifestations sportives **au BIO**.

L'éventuel surplus de dirigeants est intégré aux ateliers sportifs en tant qu'aide.

Le formulaire d'inscription standardisé

Vu les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), **il est impératif d'utiliser le formulaire d'inscription standardisé**. Il peut être téléchargé sur lasep.lu sous la rubrique « formulaires » .

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire

Les licences collectives

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut impérativement que chaque enfant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective dûment validée par le Secrétariat de la LASEP.

Les licences collectives des enfants doivent impérativement être gérées et demandées moyennant la plate-forme de gestion Clubee.

Les licences sont validées sous réserve des données exactes !!!

La date limite de transmission des licences au Secrétariat de la LASEP est fixée au **30 septembre** de chaque année (**Décision du CA du 08 juillet 2020**).

Les secrétaires des AS sont priés de n'envoyer que leur listing définitif pour la validation des licences.

La période entre le 15 septembre et la date butoir est à considérer comme temps de « carence » : les enfants qui participent aux séances doivent être inscrits au niveau local dès leur première participation et sont assurés via les assurances respectives de la LASEP.

Cette disposition n'affecte pas la possibilité de rajouter des enfants au-delà de la date butoir et ne dispense pas les secrétaires des AS de contrôler et de tenir à jour les licences collectives en cours d'année.

Les licences 2024-2025 au tarif de 40 €

!!! Aucun autre montant que celui voté par l'AGO en date du 02.03.2023 ne doit être appliqué par les AS -> 40 € par licence !!!

Une fois les licences collectives validées, le montant équivalant au nombre de licences est à payer par l'AS.

Ce montant est à virer **à partir du 1er janvier 2025** sur le compte CCRA de la LASEP :

IBAN LU10 0099 7800 0056 0284.

Dans le libellé, veuillez indiquer le nombre d'enfants et le nom de l'AS (pas de cotisation pour les dirigeants).

Le Personnel LASEP de l'AS

Depuis l'année 2022-2023 une **fiche personnelle LASEP** est à remplir et à signer obligatoirement par chaque intervenant LASEP.

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut **impérativement** que chaque intervenant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives ait rempli et signé la fiche personnelle LASEP.

Le secrétaire de l'AS est responsable pour le stockage des fiches personnelles LASEP de son AS. L'intervenant doit remplir une nouvelle fiche uniquement si une ou plusieurs données ont changé.

La fiche personnelle est disponible sur le site internet LASEP.

Les données des dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et du secrétaire de chaque AS sont à adresser au Secrétariat de la LASEP moyennant la plate-forme de gestion Clubee pour le 30 septembre 2024 au plus tard, et ce conformément à la législation RGPD.

Toutes les mises à jour sont à communiquer sans délai au Secrétariat de la LASEP.

En cas d'urgence, les deux modèles de fiche personnelle « en ligne » restent applicables :

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs (sans aucune formation, uniquement sorties sportives)

Après chaque transmission d'une fiche personnelle, la plate-forme de gestion Clubee doit être mise à jour sans délai en reprenant les données de la fiche personnelle transmise en ligne.

Sont autorisés à être dirigeants LASEP :

- les membres du personnel enseignant (instituteurs, chargés de cours, instructeurs de natation, deuxièmes intervenants à l'éducation précoce, ...)
- les titulaires d'une autorisation de remplacement
- les étudiants inscrits en études pédagogiques (BScE–uni.lu) en possession d'une autorisation de remplacement* (Vademecum LASEP)
- les éducateurs gradués et diplômés
- les étudiants (LTPES–éducateurs) à partir de la 2e année d'études pédagogiques après prestation d'une leçon témoin

- les titulaires d'un brevet d'État ENEPS et les entraîneurs sportifs qualifiés (sport pour enfants âgés de 3-12 ans) après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires de la Formation Initiale LASEP

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, toute personne autorisée à donner des séances d'entraînement LASEP qui ne fait partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maisons Relais est obligée de présenter les extraits récents (moins de 30 jours) suivants du casier judiciaire : Bulletins N°s 3 et 5 avant de commencer les activités LASEP.

Séances de natation :

Les secrétaires des AS doivent clairement identifier tous les titulaires de séances de natation LASEP et indiquer s'ils disposent du **Brevet Junior Lifesaver de la FLNS (ou équivalent)**.

Note importante concernant les dirigeants « externes »

Tout nouveau dirigeant ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel d'une Maison Relais **est obligé de présenter les extraits récents** (moins de 30 jours) **suivants du casier judiciaire : Bulletins N°s 3 et 5 avant de** commencer les activités LASEP.

Les ACCOMPAGNATEURS sont dispensés de cette formalité.

Les secrétaires des AS sont priés de prévenir les personnes concernées et de les inviter à se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes ou via **www.myguichet.lu**. Les documents sont à transmettre au Secrétariat de la LASEP pour le **30 septembre 2024** au plus tard !

Il est souligné qu'aucune personne visée par la présente note n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.

Brevet Junior Lifesaver

Les dirigeants LASEP ou leurs remplaçants assurant le cours de natation sont tenus de disposer d'un brevet élémentaire de sauvetage aquatique (Junior Lifesaver ou équivalent).

Remarque importante : Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.

Assistance lors des séances de natation LASEP

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, tout dirigeant titulaire de séances de natation LASEP devra se faire assister par une deuxième personne.

La fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en ligne

La fiche spécifique pour la déclaration des séances d'entraînement hebdomadaires est à compléter en ligne.

Elle est disponible sur lasep.lu à partir du 18 septembre 2024.

La restriction du nombre de séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CA à demander impérativement aux secrétaires des AS de communiquer **toutes les séances hebdomadaires** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles.

Attention! - Toute séance hebdomadaire qui n'a pas été accordée au préalable ne donne droit à aucune indemnisation quelconque !

Tous les dirigeants, remplaçants, accompagnateurs ainsi que le secrétaire de l'AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir faire valoir leur droit aux indemnisations à déclarer. **Les personnes reprises sur la fiche doivent être exactement les mêmes que celles reprises sur la plate-forme de gestion Clubee.**

!!! Les séances d'entraînement hebdomadaires prestées de manière irrégulière doivent être spécifiées sur la fiche en mentionnant : « à tour de rôle » !!!

P.A.I. (projet d'accueil individualisé) → à demander pour vos propres besoins

La fiche des séances hebdomadaires est à compléter et à soumettre en ligne pour le 30 septembre 2024 au plus tard.

→ Les mises à jour éventuelles sont à envoyer sans délai moyennant la fiche en ligne en ne reprenant que les changements à communiquer.

Séances d'entraînement hebdomadaires

Trois modes différents pour être rémunéré :

1. moyennant une décharge dans la tâche d'enseignant
2. moyennant des heures supplémentaires
3. moyennant le décompte semestriel de la LASEP, à envoyer au Secrétariat de la LASEP

Pour les modes 1 et 2 :

Veuillez contacter Mme Nicole KUHN-DI CENTA pour une demande de décharge MENJE. Ces séances doivent figurer dans l'organisation scolaire après validation par la Commission des Finances.

Le choix est à indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en précisant le jour, l'heure et le nombre de séances.

Remarque : Les présences aux manifestations sportives du calendrier officiel sont à déclarer moyennant le décompte semestriel (mode 3).

Les manifestations sportives qui interfèrent avec la tâche du dirigeant ne doivent pas être déclarées !

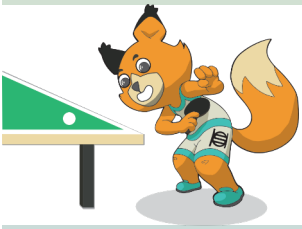

Directives de la LASEP et du MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants bénéficiant d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) dans le cadre des activités LASEP, sont obligés de **prester ces séances d'entraînement de façon hebdomadaire**. Ceci implique que les séances d'entraînement ne peuvent ni être regroupées pour compenser d'autres activités éventuelles prestées dans ce cadre, ni être remplacées par des sorties quelconques.

Aucune activité LASEP **ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique**.

Remplacement d'un dirigeant

Tous les remplacements doivent être signalés moyennant le formulaire sur le site LASEP sous la rubrique « formulaire - fiche de remplacement » avant la prestation de la séance en question.

Activités supplémentaires : Responsabilité

Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances d'entraînement hebdomadaires accordées par la CF doit obligatoirement être accordée au préalable par la Commission des Finances.

La demande comportera le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu d'activité.

Les demandes et toutes les questions y relatives sont à adresser à Mme Nicole KUHN-Di CENTA, nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu ou au (+352) 691 48 55 70.

Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance :

- des mesures de **protection contre le soleil**
- du port de **vêtements adéquats** lors des activités sportives
- de l'usage correct de la **ceinture de sécurité** pendant le transport en bus

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP sont à effectuer par **bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale** concernée.

Le personnel de la LASEP n'est pas autorisé à administrer des **médicaments** aux enfants, **sauf si un P.A.I. a été établi** (ou s'il possède une ordonnance médicale avec autorisation par écrit préalable des parents).

Par l'existence de documents autorisant l'administration de médicaments, celle-ci initialement acte médical, est qualifiée comme acte d'aide. Dans une situation d'urgence, il est évident que chacun doit agir en toute âme et conscience et venir en aide à une personne en danger (cf. non-assistance à personne en danger).

Le Conseil d'Administration recommande vivement à tout dirigeant de suivre

régulièrement des cours de formation continue en matière de premiers secours. (formation offerte par la LASEP)

Le CA de la LASEP tient à rappeler que les dirigeants sont responsables de leur sécurité et de celle des enfants, notamment en ce qui concerne les **installations et engins sportifs** susceptibles d'être utilisés au cours de la séance.

Le CA de la LASEP recommande vivement aux dirigeants, avant la première séance d'entraînement, de :

- rencontrer le responsable auprès de l'administration communale respective pour se faire présenter les installations sportives et, si besoin en est, se faire expliquer leur fonctionnement ;

- se faire communiquer les coordonnées d'une personne de référence ayant dans ses responsabilités la sécurité des installations et engins sportifs ;
- effectuer avec les enfants un tour des installations sportives afin que ceux-ci se familiarisent avec l'infrastructure.

Avant chaque séance d'entraînement et dès l'arrivée dans le hall sportif, le dirigeant devra contrôler les installations et engins sportifs (position, montage correct, fixation, etc.).

Lorsque le dirigeant constate un défaut ou une défectuosité affectant ledit matériel et qui le rend impropre à son usage, il en avertit le service technique de la commune et s'abstient à l'utiliser aussi longtemps qu'il n'y a pas été remédié.

S'il ne peut être exclu que le matériel défectueux soit susceptible d'être utilisé au cours de la séance, le dirigeant l'annule et en informe, sans délai, le Secrétariat de la LASEP.

Prise de contact avec les services de secours 112:

Le dirigeant LASEP est OBLIGÉ de garantir à tout moment la surveillance du groupe d'enfants lui confié.

1. Contacter à l'immédiat les services de secours au **numéro d'urgence 112**.
2. Avertir la ou les **personnes responsable(s) de l'enfant** concerné.
3. Au cas où aucune personne responsable de l'enfant n'est joignable :

Essayer de contacter

a. **une personne de confiance** (par exemple du personnel de la Maison Relais)

b. une **personne de référence de la commune**

Dès la prise en charge de l'enfant par les secouristes, la responsabilité incombe à ceux-ci.

Le transport à l'hôpital est assuré par les services de secours même si aucune personne responsable de l'enfant n'est présente.

4. Recontacter la ou les **personnes responsable(s) de l'enfant** en vue de la prise en charge de l'enfant à l'hôpital.
5. Les cas échéant, envoyer la **déclaration d'accident** au Secrétariat de la LASEP sans délai.
6. Tenir le Secrétariat de la LASEP au courant des **suites du cas d'urgence** (p.ex. complications) endéans les 2 semaines.

Les assurances : AAA et responsabilité civile

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que :

- chaque enfant participant aux activités soit inscrit sur la licence collective qui doit être dûment validée par le Secrétariat de la LASEP moyennant la plate-forme de gestion Clubee.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur soit inscrit sur la plate-forme de gestion Clubee et sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires (dûment validées par le Secrétariat de la LASEP). Ce n'est qu'en cas d'urgence et de manière provisoire que la fiche personnelle en ligne peut être utilisée.

Le fait de figurer sur ces listes garantit aux concernés d'être couverts par « l'assurance accident » (AAA) et l'assurance de responsabilité civile de la LASEP.

Les secrétaires des AS sont appelés à tenir à jour les listes précitées. Tout changement doit être communiqué sans délai au Secrétariat de la LASEP!

Toutes les factures (médecin, pharmacie, ...) sont d'office prises en charge par l'assurance → le responsable de l'enfant ne paie aucune facture !

Accidents et sinistres

Les déclarations d'accident **de chaque sinistre** susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doivent être introduites d'urgence au Secrétariat de la LASEP, si possible le lendemain de l'accident, **mais au plus tard dans un délai de trois jours**.

Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants et dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que leur licence doit être dûment validée → licences collectives, plate-forme de gestion Clubee et fiches séances hebdomadaires !

À noter : un enfant qui participe aux activités de deux AS différentes, doit figurer sur les licences collectives des deux AS ! (**→ deuxième licence**)

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous les membres/licenciés aux conditions suivantes :

- l'accident a eu lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP
- l'accident a eu lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une date et une heure correspondant aux activités LASEP
- l'accident s'est produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'Association d'Assurance contre les Accidents (AAA), disponibles sur lasep.lu

→ Pour **le personnel d'une AS** - le formulaire à remplir **par le médecin traitant et le concerné** : **« Déclaration d'accident du travail / de trajet »**

→ Pour un enfant licencié LASEP - le formulaire à remplir par **le dirigeant responsable (en concertation avec le secrétaire de l'AS)** : **« Déclaration d'accident scolaire / périscolaire »**

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous **les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP** sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.

LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

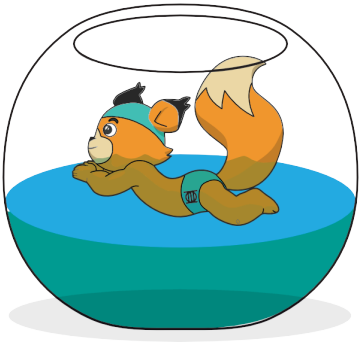

Réunion d'informations pour tous les nouveaux dirigeants

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les nouveaux dirigeants LASEP ainsi que toute personne intéressée à une réunion questions-réponses qui aura lieu

le samedi 28 septembre 2024 à 10h00 - 11h30

Kulturhaus - Kopstal

6 Rue de Mersch, L-8181 Kopstal

Inscriptions : Les inscriptions des dirigeants sont à regrouper par les secrétaires des AS.

Le formulaire spécifique pour les inscriptions sera envoyé par courriel le **19 septembre 2024**.

Visioconférence - Status et Recueil des Règlements LASEP

Le Conseil d'Administration informe qu'une visioconférence aura lieu

le mardi 15 octobre 2024 à 19h00

pour répondre aux éventuelles **questions par rapport aux modifications des statuts et du Recueil des Règlements LASEP** tel que communiquées aux secrétaires des AS en date du 15 juillet 2024.

Les modalités de participation seront communiquées en temps utile.

Assemblée Générale Extraordinaire

Le Conseil d'Administration de la LASEP informe qu'une Assemblée Générale Extraordinaire aura lieu

le samedi 09 novembre 2024 à 09h00

Centre Culturel Helmdange

120 Route de Luxembourg, L-7374 Helmdange/Lorentzweiler

→ **modifications Statuts** – loi du 07 août 2023 sur les associations sans but lucratif et les fondations

→ **modifications Recueil des Règlements LASEP**

La participation des secrétaires des AS est obligatoire.

Les détails suivront en temps utile.

Rétrospective 29.02.2024 | 58e Assemblée Générale Ordinaire de la LASEP

19e YOUNG WALKERS' DAY (C1 - C4)

jeudi 17 octobre 2024
(Départs entre 14h00 et 14h30*)

Centre Sportif Parc Housen, L-9836 Hosingen

Déroulement :

- **Accueil à partir de 13h45**
- **Départs entre 14h00 et 14h30**
- **Deux itinéraires**
  - **3 km → itinéraire bleu**
  - **6 km → itinéraire rouge**
    (carte ci-après)
- *Le **dernier départ** pour le circuit de 6 km est fixé à 14h15
  (décision CA du 23 octobre 2019)

Prise en charge par la CF des intervenants pour l'encadrement des enfants selon la philosophie 8-12-15 de la LASEP.

Le transport en bus devra, dans la mesure du possible, être organisé ensemble avec les sections voisines.

Les inscriptions sont à faire en ligne à partir du mercredi **18 septembre 2024** (18h00)

jusqu'au **09 octobre 2024** (24h00)

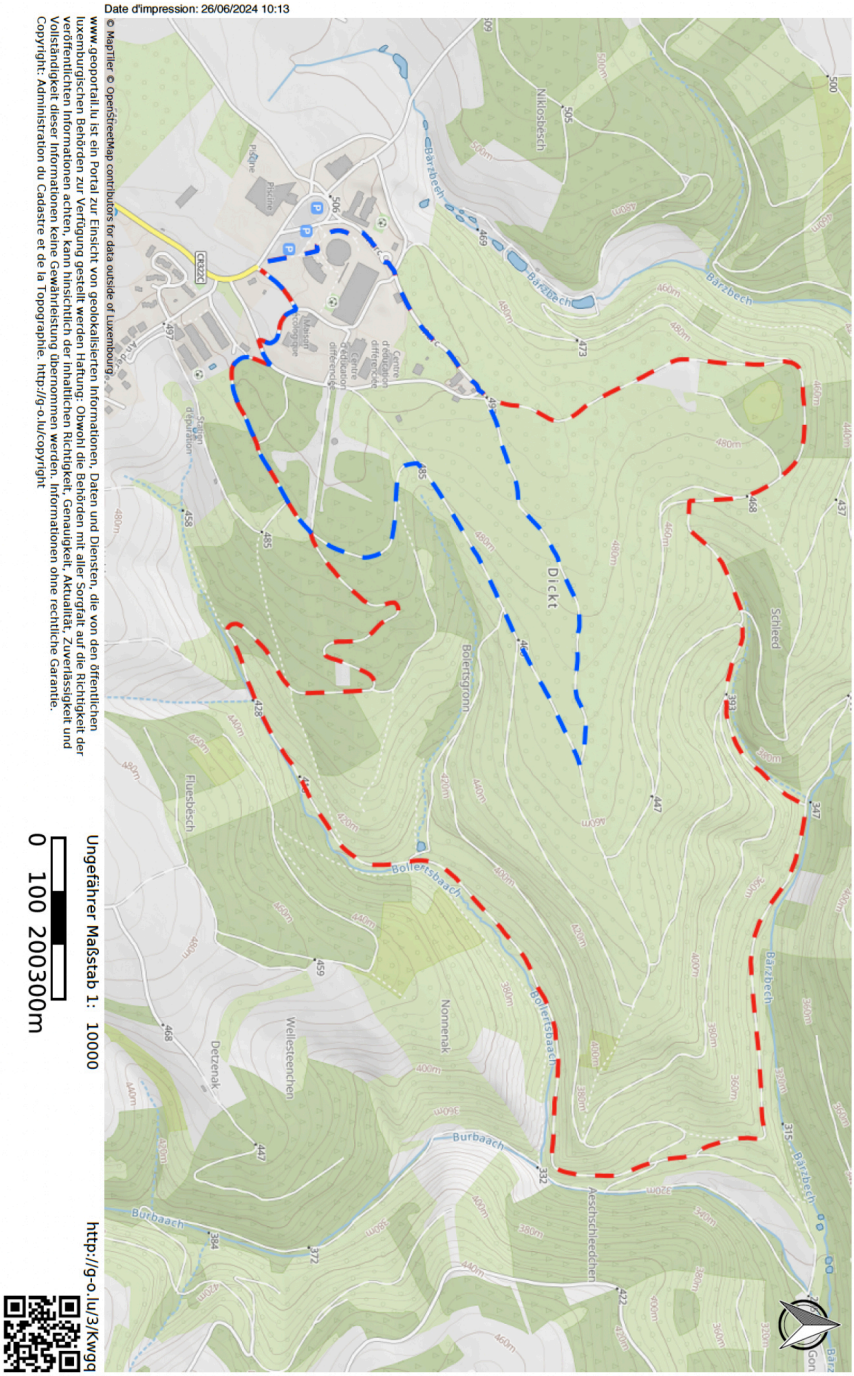
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie
YWD 2024
map.geoportail.lu
Das öffentliche Geoportal des Grossherzogtums Luxemburg
Date d'impression: 26/06/2024 10:13
Ungefährer Maßstab 1: 10000
0 100 200300m
http://g-o.lu/3/Kwgq
© MapTiler © OpenStreetMap contributors for data outside of Luxembourg.
www.geoportail.lu ist ein Portal zur Einsicht von geolokalisierten Informationen, Daten und Diensten, die von den öffentlichen luxemburgischen Behörden zur Verfügung gestellt werden Haftung: Obwohl die Behörden mit aller Sorgfalt auf die Richtigkeit der veröffentlichten Informationen achten, kann hinsichtlich der inhaltlichen Richtigkeit, Genauigkeit, Aktualität, Zuverlässigkeit und Vollständigkeit dieser Informationen keine Gewährleistung übernommen werden. Informationen ohne rechtliche Garantie.
Copyright: Administration du Cadastre et de la Topographie. http://g-o.lu/copyright
Barzbech
Schleed
Dickt
Niklosbech
Boiertsgronn
Bolleksbaach
Nonnenak
Burbaach
Aeschcheedchen
Wellesteenchen
Deizenak
Flueebech
Musée d'histoire naturelle
Piscine
Stade d'athlétisme
Centre d'éducation différenciée
Cimetière
Église d'éducation différenciée
Église
Chapelle
Ancien cimetière
Ancien moulin
Ancien moulin à huile
Ancien moulin à scie
Ancien moulin à tan
Ancien moulin à tuiles
Ancien moulin à vapeur
Ancien moulin à vent
Ancien moulin à farine
Ancien moulin à céréales
Ancien moulin à papier
Ancien moulin à poudre
Ancien moulin à sucre
Ancien moulin à textile
Ancien moulin à bois
Ancien moulin à pierre
Ancien moulin à fer
Ancien moulin à cuivre
Ancien moulin à plomb
Ancien moulin à étain
Ancien moulin à zinc
Ancien moulin à mercure
Ancien moulin à arsenic
Ancien moulin à antimoine
Ancien moulin à bismuth
Ancien moulin à cobalt
Ancien moulin à nickel
Ancien moulin à chrome
Ancien moulin à manganèse
Ancien moulin à fer
Ancien moulin à cuivre
Ancien moulin à plomb
Ancien moulin à étain
Ancien moulin à zinc
Ancien moulin à mercure
Ancien moulin à arsenic
Ancien moulin à antimoine
Ancien moulin à bismuth
Ancien moulin à cobalt
Ancien moulin à nickel
Ancien moulin à chrome
Ancien moulin à manganèse

38e CROSS NATIONAL (C1 - C4)

mardi 22 octobre 2024 à 15h00 précises

Stade municipal de Diekirch

Rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch

Tous les détails relatifs à cet événement d'envergure seront publiés au BIO 2.

Les secrétaires sont d'ores et déjà invités à consulter le Recueil des Règlements de la LASEP - à télécharger sur www.lasep.lu (formulaires et documents).

Les inscriptions sont à faire en ligne à partir du mardi **01 octobre 2024** (18h00) jusqu'au **09 octobre 2024** (24h00)

Procédure d'inscription aux manifestations sportives LASEP 2024/2025

Comme annoncé lors des réunions des secrétaires en juin 2024, il y aura une nouvelle procédure d'inscription aux **manifestations sportives pour l'année scolaire 2024/2025**. Toutes les inscriptions sont à faire exclusivement au mois d'octobre 2024.

Du 1er au 31 octobre 2024, chaque Association Sportive aura la possibilité de s'inscrire aux manifestations sportives de leur choix (minimum 2, maximum 9) **via le site LASEP** (www.lasep.lu -> Calendrier -> prochaines manifestations). Il est important que les secrétaires des AS inscrive dès le début un **nombre d'enfants raisonnable et réaliste**.

6 semaines avant la manifestation, les secrétaires des AS seront contactés par le Secrétariat de la LASEP et devront **confirmer le nombre de participants** dans un délai de 2 semaines (i.e. 1 mois avant la manifestation).

UN GRAND MERCI

à tous les dirigeants

C'est le temps de la rentrée et le moment de dire MERCI à tous ceux et celles qui s'engagent dans et pour la LASEP pour toute une année scolaire.

MERCI à vous tous de consacrer votre énergie, votre temps, vos compétences et votre enthousiasme au profit des jeunes sportifs de la LASEP.

MERCI d'organiser, d'accompagner, de participer et d'encourager.

Grâce à votre engagement et votre exemple vous donnez vie à l'esprit LASEP !

FORMATION CONTINUE de la LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter prioritairement tous les nouveaux dirigeants LASEP ainsi que toute personne intéressée à la formation suivante :

« Gestes de premiers secours pendant les séances d'entraînement LASEP»

le vendredi 18 octobre 2024 de 18h00 à 21h00 à Strassen

Maison des Sports (Salle 1)

3 Route d'Arlon, L-8009 Strassen

Formateur : Jeff HERR, Instructeur en Secourisme

- Cette formation continue sera certifiée par la LASEP.
- Elle est reconnue comme formation continue au personnel SEA.
- À la suite des nouvelles directives du SNJ concernant le personnel du SEA (directives en vigueur depuis le 1er janvier 2022), la demande de validation est à introduire auprès du SNJ par le (la) chargé(e) de direction du SEA.

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse électronique **inscriptions@lasep.lu** jusqu'au **15 octobre 2024** en indiquant:

→ AS, nom et prénom, matricule, adresse mail, GSM.

Le défaut de réponse lors d'une inscription est considéré comme une validation. La LASEP se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification, rectification ou changement à une inscription qu'elle juge utile avec préavis approprié.

FORMATION CONTINUE de la LASEP

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter prioritairement tous les nouveaux dirigeants LASEP ainsi que toute personne intéressée à la formation suivante :

« Formation initiale LASEP »

le samedi 16 novembre 2024 de 09h00 à 12h00 à Strassen

Hall Omnisports, Rue Feyder, L-8026 Strassen

Formateurs : Steve Marx, Yannick Frantz, Ralf Heiler

- Cette formation continue sera certifiée par la LASEP.
- Elle est reconnue comme formation continue au personnel SEA.
- À la suite des nouvelles directives du SNJ concernant le personnel du SEA (directives en vigueur depuis le 1er janvier 2022), la demande de validation est à introduire auprès du SNJ par le (la) chargé(e) de direction du SEA.

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse électronique **inscriptions@lasep.lu** jusqu'au **13 novembre 2024** en indiquant :

→ AS, nom et prénom, matricule, adresse mail, GSM.

Le défaut de réponse lors d'une inscription est considéré comme une validation. La LASEP se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification, rectification ou changement à une inscription qu'elle juge utile avec préavis approprié.

Rétrospective 27.01.2024 | Formation initiale LASEP

▶ mywort | 04.07.2024

Anerkennung für vorbildliches Engagement

EuroSportPool ehrt LASEP-Präsidentin Nicole Kuhn-Di Centa

Ralingen: Mit der hohen Auszeichnung „Ehrenplakette“ ehrte dieser Tage der Europäische interregionale Pool des Sports (kurz: EuroSportPool) die Luxemburgerin Nicole Kuhn-Di Centa in Anerkennung ihres beispielhaften Engagements für den länderübergreifenden Dialog in der wichtigen Sportförderung des Nachwuchses. Durch ihre frühere berufliche Tätigkeit als Sportlehrerin einer Grundschule lag ihr dabei stets in besonderer Weise die Bewegungsförderung der Kinder am Herzen.

Der 1996 in Trier ins Leben gerufene Europäische interregionale Pool des Sports repräsentiert mit seinen sechs Regionen einen Teil des Sports im Herzen Europas. Im weitesten Sinne verfolgt er Aufgaben, die die Aus- und Fortbildung in allen Bereichen des Sports fördern. Der EuroSportPool hat sich zum Ziel gesetzt, in allen wesentlichen Bereichen des Sports durch Erfahrungsaustausch und bei sportpraktischen Angeboten länderübergreifend zwischen Belgien, Deutschland, Frankreich und Luxemburg zu kooperieren, um damit zu einem geeinten Europa beizutragen.

In Anwesenheit der persönlichen Beauftragten der sechs Regionen überreichte der interregionale EuroSportPool die Ehrenplakette anlässlich einer kleinen Feierstunde im Bürgerhaus in Ralingen (Deutschland). In seiner Ansprache unterstrich Klaus Klaeren, Mitbegründer des Pools, die hervorragende länderübergreifende Zusammenarbeit und den unermüdlichen Einsatz, mit dem die LASEP-Präsidentin seit vielen Jahren den Nachwuchs im Grundschulalter begleitet, fördert und prägt, wobei das gegenseitige Kennenlernen sowie das Prinzip von Fairplay, Inklusion und Achtung von Unterschieden im Fokus stehen.

„Nicole Kuhn-Di Centa setzt sich ein und scheut nicht davor zurück, unbequeme Fragen zu stellen, wenn sie den Eindruck hat, dass der Sport mit Kindern vernachlässigt oder nicht in angemessener Weise gefördert wird“, hieß es in der Laudatio weiter. In den vergangenen Jahren gelang es der LASEP-Präsidentin mit großem Sachverstand, Weitsicht und strategischem Geschick, die Ligue des Associations Sportives de l’Enseignement Fondamental (LASEP) im Interesse aller Grundschüler zu einer über die Landesgrenzen geschätzten und anerkannten Einrichtung zu entwickeln. (c.k.)

Les partenaires de la LASEP

Charles Kieffer Group

KONICA MINOLTA

ck-group.lu

MARC WILMES DESIGN

agence de communication

PIDAL

Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois

KiddyEVENT

Kanner begeeschteren mat Spill, Sport a Spass

lalux ASSURANCES

emile weber

all about your journey

COQUE

Compte LASEP LU10 0099 7800 0056 0284 (CCRALULL)